



# BIÉLORUSSIE POLOGNE

2021

CONSTRUCTION D'UNE CRISE POLITIQUE

cirè

# CIRE.BE

**Écrit par Clément Valentin**

Éditrice responsable : Sotieta Ngo - tous droits réservés - CIRÉ asbl 2021 - cire.be

---

**p4** **01. Introduction**

---

**p5** **02. Comment en est-on arrivé là ?**

---

Prémisses

Massé·e·s et nassé·e·s à la frontière

Sanctions et réactions de l'UE

Vers une sortie de crise ?

**p9** **03. La responsabilité de l'UE et de ses États membres**

---

Droit international bafoué

Accords politiques : le grand recyclage

La solution sécuritaire : armes révolutionnaires pour agenda réactionnaire

**p13** **04. Conclusion**

---

# 01



## INTRODUCTION

Depuis novembre 2021, il ne se passe pas un jour sans que la presse n'évoque – images très dures à l'appui – les tensions à la frontière biélorusse. Euphémisme s'il en est que de parler de tensions : plusieurs milliers de personnes massées en pleine nature, dans des conditions de survie terribles, sans aide humanitaire pendant plusieurs semaines, le tout pour servir de pion à un cynique chantage politique. Car il ne s'agit ici de rien d'autre que de la construction de toutes pièces d'une crise politique.

Dans cette analyse, nous retraçons les grands moments qui ont engendré cette crise et nous revenons sur les dernières actualités et sur les conditions de survie de ces personnes migrantes à la frontière biélorusse. Nous verrons également en quoi certains droits fondamentaux sont violés, et les réactions de l'Union européenne y faisant suite. Enfin, nous analyserons la manière dont la Biélorussie a instrumentalisé la migration à des fins politiques et expliquerons en quoi cela est loin d'être inédit.

Que ce soit à travers des accords politiques iniques, ou par la construction de murs et grâce à un inventaire sécuritaire toujours plus important et perfectionné, l'Union européenne reproche à la Biélorussie ce qu'elle fait, elle aussi, depuis de nombreuses années. Nous expliquerons ainsi en quoi l'Union, et ses États membres, sont pour partie responsables de cette situation humanitaire catastrophique.

# 02



## COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

### Prémises

Comme toutes les histoires, celle de la crise politique entre la Pologne, la Biélorussie et l'Union européenne (UE) se déroule en plusieurs actes. Elle se trouve circonscrite ci-après à ces trois acteurs, mais d'autres États, comme la Russie, l'Ukraine, ou plus récemment la Lituanie y jouent également un rôle.

Au mois d'août 2020, Alexandre Loukachenko, qui gouverne la Biélorussie d'une main de fer depuis 1994, est réélu pour la sixième fois consécutive. Mais sa campagne et son élection auront été entachées de diverses fraudes et surtout d'une grande répression envers l'opposition. La réaction de l'UE ne se sera pas fait attendre : le lendemain de l'investiture de Loukachenko, le chef de la diplomatie européenne refuse de le reconnaître en tant que président, estimant que l'élection du mois d'août n'était ni libre, ni équitable.

Tout s'accélère au mois de juin 2021. Le Conseil de l'UE prend alors une quatrième série de sanctions à l'encontre de la Biélorussie<sup>1</sup>, ou plutôt de certains partisans de Loukachenko ainsi que d'entités biélorusses. Il s'agissait de nouvelles sanctions financières, à savoir un gel des avoirs, une interdiction de se voir remettre des fonds par des citoyens et des entreprises de l'UE, ainsi que pour les personnes physiques visées par ces mesures, une interdiction d'accéder au territoire de l'UE.

1 Conseil de l'Union européenne, « Biélorussie : quatrième série de sanctions en raison de la répression persistante et de l'atterrissage forcé d'un vol Ryanair », 21 juin 2021, disponible sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/06/21/belarus-fourth-package-of-eu-sanctions-over-enduring-repression-and-the-forced-landing-of-a-ryanair-flight/#>

D'autres sanctions, visant cette fois des secteurs clés pour l'économie biélorusse, comme le tabac, la potasse ou encore des produits pétroliers, ont été prises. Elles font suite à « *l'escalade dans les graves violations des droits de l'homme en Biélorussie et de la répression violente qui s'abat contre la société civile, l'opposition démocratique et les journalistes, ainsi que de l'atterrissage forcé d'un vol Ryanair à Minsk le 23 mai 2021 et de la détention du journaliste Roman Pratashevitch et de Sofia Sapega qui s'en est suivie* »<sup>2</sup>.

La réaction biélorusse n'aura pas tardé, et elle est intolérable. Au début du mois d'août, le régime biélorusse organise sciemment la venue de centaines de migrant·e·s sur son territoire. Originaires principalement du Moyen-Orient (Irak, Syrie et Palestine, notamment), et ayant migré pour la plupart vers le Liban, la Turquie, l'Arabie Saoudite ou l'Iran, ces personnes ont obtenu un visa biélorusse et un vol vers Minsk, qui se négocieraient à plusieurs milliers d'euros auprès de passeurs, avec « accueil personnalisé » dès la sortie de l'avion. Cet accueil n'est rien d'autre qu'un transport par bus jusqu'à la frontière polonaise, orchestré par des forces de sécurité biélorusses, le tout à peine caché par le régime de Loukachenko.

Ainsi, la compagnie aérienne biélorusse Belavia a organisé pendant plusieurs semaines deux vols hebdomadaires reliant Beyrouth à Minsk, vols remplis principalement de migrant·e·s souhaitant entrer sur le sol européen. Un forfait était mis en place : depuis le Liban, pour 10.000 dollars, il était possible d'obtenir un visa, un billet d'avion, quelques jours à l'hôtel et un acheminement vers la frontière polonaise.

## Massé·e·s et nassé·e·s à la frontière

Une fois arrivées à la frontière entre Biélorussie et Pologne, les personnes migrantes se sont alors retrouvées prises au piège d'un sordide jeu géopolitique. Impossible de traverser la frontière polonaise et impossible de rebrousser chemin – des témoignages faisant état de militaires biélorusses empêchant les personnes entassées contre les barbelés de quitter la zone.

Les migrant·e·s sont ainsi abandonné·e·s en pleine nature, sans eau, sans nourriture, sans abri, sans aucune aide. Un camp de fortune s'est ainsi constitué. Et il a fallu attendre le 11 novembre pour que l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) interviennent et fournissent une première aide d'urgence : de la nourriture, des articles d'hygiène, des tentes et des couvertures. Ces deux organisations font alors le constat suivant : « *Le camp de fortune à la frontière, dépourvu d'abris, sans accès à la nourriture, à l'eau et à des soins médicaux adéquats par des températures glaciales, n'est pas un endroit sûr et approprié et pourrait entraîner de nouvelles pertes en vies humaines* »<sup>3</sup>. Environ 2000 personnes survivaient alors dans ce camp de fortune. Parmi elles, de nombreux (très jeunes) enfants et des femmes, dont certaines enceintes.

2 Conseil de l'Union européenne, « L'UE impose des sanctions à l'économie biélorusse », 24 juin 2021, disponible sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/06/24/eu-imposes-sanctions-on-belarusian-economy/>

3 UNHCR, « L'OIM et le HCR fournissent une aide d'urgence aux demandeurs d'asile et aux migrants à la frontière entre le Bélarus et la Pologne », 16 novembre 2021, disponible sur <https://www.unhcr.org/be/70139-loim-et-le-hcr-fournissent-une-aide-durgence-aux-demandeurs-dasile-et-aux-migrants-a-la-frontiere-entre-le-belarus-et-la-pologne.html>

Mi-novembre, les estimations de la presse sont de 4.000 personnes présentes sur place, face à 15.000 militaires et gardes-frontières polonais. De son côté, la Biélorussie évoque 7000 personnes et la Pologne dénombre elle près de 10.000 personnes bloquées à sa frontière. C'est à qui sortira les chiffres les plus alarmants, avec un objectif : faire craindre aux autres États membres de l'UE une prétendue nouvelle vague migratoire. Cette communication est émise sous un contrôle quasi-total : depuis septembre, la Pologne refuse l'accès aux ONG et aux journalistes à cette zone frontalière.

Face à ce chantage, il y a le double jeu biélorusse, qui permet à des migrant·e·s, que le régime a lui-même exposé·e·s au froid, à la faim et à la violence policière, de s'abriter pour une nuit dans un entrepôt<sup>4</sup>. Comble du cynisme quand l'on sait que parmi toutes les personnes bloquées, on dénombre des morts, au moins 13, dont un bébé syrien d'un an. Bébé qui a erré pendant un mois et demi avec sa famille dans la forêt biélorusse, souvent sous des températures négatives...

## Sanctions et réactions de l'UE

Après que la présidente de la Commission européenne ait appelé les États membres à adopter des sanctions contre des compagnies aériennes transportant des migrant·e·s vers Minsk, le 12 novembre ce sont la Turquie et l'Irak qui ont interdit aux personnes migrantes d'embarquer sur des vols vers cette destination. Deux jours plus tard, sous pression de l'UE, le Liban a également dû mettre fin temporairement à ce transport de migrant·e·s aux seuls desseins politiques.

Le 15 novembre dernier, le Conseil de l'UE a pris un cinquième paquet de sanctions à l'égard du régime biélorusse. Elles devraient être annoncées avant la fin du mois de novembre et toucher un nombre important de ressortissant·e·s biélorusses proches du régime. Par ailleurs, d'autres mesures avaient déjà été prises depuis l'émergence de cette crise politique : suspension des facilités de visas pour les diplomates biélorusses et menaces de sanctions auprès des compagnies aériennes qui acceptent de participer à ce jeu politique. Et ce, alors qu'une sixième vague de sanctions est d'ores et déjà évoquée par l'Union<sup>5</sup>.

---

4 Courrier international, « La Biélorussie joue les sauveurs avec les migrants massés à la frontière polonaise », 17 novembre 2021, disponible sur <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/abri-la-bielorussie-joue-les-sauveurs-avec-les-migrants-masses-la-frontiere>.

---

5 Philippe Regnier (Le Soir), « Si la situation ne s'améliore pas, il y aura un sixième paquet de sanctions », 15 novembre 2021, disponible sur <https://www.lesoir.be/406531/article/2021-11-15/si-la-situation-ne-sameliore-pas-il-y-aura-un-sixieme-paquet-de-sanctions>.

# Vers une sortie de crise ?

Le 17 novembre, Angela Merkel et Alexandre Loukachenko se sont entretenu·e·s pour chercher une sortie de crise. Le régime biélorusse déclarait alors que « *c'est dans ce contexte que sera étudié le souhait des réfugiés de se rendre en Allemagne* », et que l'Allemagne négociait avec l'UE afin de mettre sur pied un corridor humanitaire permettant d'évacuer vers l'Allemagne 2000 personnes encore présentes sur place.

L'ensemble de ces pistes de solution ont pourtant été très vite démenties par Berlin, et une sortie dans la presse de Loukachenko le 22 novembre est venue ternir les espoirs d'une évacuation. Quand l'UE accuse Minsk d'orchestrer la venue de migrant·e·s à ses portes, Minsk rétorque en reprochant à l'Union de ne pas accueillir les migrant·e·s et en réclamant de l'Allemagne qu'elle mette sur pied un couloir humanitaire. Tout le monde se renvoie la balle et rien n'est mis en place.

En parallèle, Minsk a commencé à organiser des vols de retour, sur base volontaire, à destination de l'Irak. Plusieurs centaines de personnes ont ainsi pu quitter la Biélorussie. Le régime biélorusse s'est engagé à rapatrier près de 5000 personnes, uniquement avec leur accord. Mais comment parler de décision volontaire, quand il ne s'agit que de continuer à n'être qu'une pièce d'un jeu géopolitique, de « choisir » entre risquer sa vie et retourner dans son pays d'origine, qu'on a fui parce qu'il n'était plus possible d'y vivre ?

# 03



## LA RESPONSABILITÉ DE L'UE ET DE SES ÉTATS MEMBRES

### Droit international bafoué

Si cette crise politique fait autant parler d'elle, c'est notamment suite aux images très dures qui circulent. Des photos et des vidéos de centaines de migrant·e·s bloqué·e·s en Biélorussie face à des barbelés, des militaires, des canons à eau, sous la fumée des grenades lacrymogènes.

Il y a aussi ces images de militaires polonais qui repoussent violemment des hommes, des femmes et des enfants, pour qu'ils/elles ne puissent entrer sur le territoire polonais. Cette pratique, c'est celle du refoulement, et c'est illégal. La Convention relative aux réfugiés du 28 juillet 1951, plus connue sous le nom de Convention de Genève, le condamne en son article 33 : « Aucun des États [...] ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ». Ce droit fondamental vise autant les refoulements vers les pays d'origine que vers des États tiers et s'applique également aux demandeur·euse·s d'asile.

Ces critiques envers la Pologne ne sont pas neuves : le pays a déjà été pointé du doigt par la Cour européenne des Droits de l'Homme et par la Commission européenne, pour ses pratiques de refoulement. Le 14 octobre 2021, le Parlement polonais franchissait un pas supplémentaire en légiférant sur la possibilité de refouler un·e migrant·e qui serait arrêté·e à la frontière après l'avoir franchie illégalement, sans considérer une éventuelle demande d'asile qui pourrait être introduite par la personne migrante.

Et c'est là une autre violation perpétrée par la Pologne : en ne laissant personne rentrer sur son territoire et en expulsant les rares migrant·e·s ayant pu traverser la frontière biélorusse, la Pologne n'examine pas les potentielles demandes de protection internationale. Peu importe qu'il y ait parmi les migrant·e·s des personnes craignant des persécutions, la violence, ou la mort dans leur pays d'origine. C'est le droit à l'asile qui se trouve ici violé.

Mais pourquoi ces personnes n'introduisent-elles pas une demande d'asile en Biélorussie ? Tout simplement parce que la Biélorussie ne possède pas de système de protection internationale. Rafal Kostrzynski, représentant du HCR en Pologne explique que le premier pays sûr pour ces personnes reste la Pologne et complète : « *On sait bien qu'ils ne peuvent pas demander l'asile en Biélorussie. On ne peut pas laisser les gens souffrir ou mourir à cause d'un conflit politique entre deux États. C'est intenable* »<sup>6</sup>.

## Accords politiques : le grand recyclage

Au mois de mars 2021, l'Union européenne célébrait un bien étrange anniversaire, celui des cinq ans de l'accord UE-Turquie. Le but de cet accord était - et est toujours - d'empêcher les migrant·e·s présent·e·s sur le territoire turc d'entrer dans l'Union européenne. Et ce, en s'assurant aussi de pouvoir renvoyer vers la Turquie les personnes ayant transité par ce pays, et ayant réussi à atteindre le territoire grec. C'est clairement un marchandage cynique : pour chaque Syrien·ne renvoyé·e vers la Turquie, l'UE s'engageait à accepter une personne migrante, n'ayant pas tenté la traversée vers l'UE et bloquée en Turquie. Au-delà du coût financier énorme - 6 milliards d'euros versés par l'UE à la Turquie - le coût humain est considérable. Les conditions de vie dans les camps turcs sont très rudes et les violations des droits fondamentaux omniprésentes.

Cet accord sert pourtant toujours de modèle à l'UE dans la coopération avec des États non européens. Notamment avec ceux qui sont connus pour leurs graves violations des droits humains, ceux qui bloquent en amont les arrivées de migrant·e·s, ceux qu'on instrumentalise pour leur déléguer la gestion de l'asile - l'Europe se déchargeant ainsi de ce qu'on appelle trop souvent « une charge migratoire » - et augmenter les retours forcés des personnes en séjour irrégulier. Cette logique est celle de l'externalisation : externaliser vers des pays non membres de l'UE la gestion de la migration. La Libye en est un autre exemple, tout aussi scandaleux que celui de la Turquie.

6 Mediapart (Fr), « Droit d'asile bafoué à la frontière UE-Biélorussie : le silence de Macron », 18 novembre 2021, disponible sur <https://www.mediapart.fr/journal/international/181121/droit-d-asile-bafoue-la-frontiere-ue-bielorussie-le-silence-de-macron?onglet=full>

L'accord migratoire conclu par l'UE avec Erdogan en 2016 a été un exemple pour Loukachenko. Lorsqu'un État comme la Turquie accepte de se salir les mains pour le compte de l'UE, en se protégeant par la même occasion des critiques relatives au respect des droits fondamentaux qui lui étaient précédemment faites par la même UE, pourquoi ne pas essayer l'inverse ? Mettre l'Europe face à un enjeu réel, constant et de plus en plus présent : la migration et les obligations internationales qui en découlent, que l'UE ne considère que comme une menace, ne pourrait-elle servir de moyen de pression ? Au vu de la couverture de la presse européenne, au vu des réactions des chef-fe-s d'État des pays de l'Union, au vu des nouvelles sanctions rapidement imposées par le Conseil de l'UE, au vu de l'indignation de la Commission européenne, le pari de Loukachenko est réussi.

Cette manipulation permet d'illustrer, une nouvelle fois, la peur et le renfermement sur soi qui nous minent, nous Européen-ne-s, depuis tant d'années. L'UE est responsable, au même titre que la Biélorussie ou la Pologne, de cette situation. Se protéger derrière le discours blâmant l'ignominie du chantage biélorusse ne peut plus fonctionner.

## La solution sécuritaire : armes révolutionnaires pour agenda réactionnaire

« *L'entreprise que nous devons mener à bien est un investissement absolument stratégique et prioritaire pour la sécurité de la nation et de ses citoyens* »<sup>7</sup>. C'est en ces termes que le Ministre de l'Intérieur polonais justifiait la construction d'un mur de 180 km à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie, au coût exorbitant de 353 millions d'euros. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2021, mais le mur devrait être érigé en un temps record et être finalisé au cours du premier semestre de 2022.

C'est une vieille recette qui est utilisée par la Pologne pour faire face à ces arrivées de migrant-e-s : renforcer la sécurité extérieure pour lutter contre les flux migratoires. Murs, barbelés et dispositifs sécuritaires divers fleurissent à travers le monde depuis des années, et l'Union n'est pas en reste. Au total, en 2018, on dénombrait 63 murs construits à travers le monde. En 1989, il n'y en avait que 6<sup>8</sup>. Le continent européen participe largement, avec 17 murs érigés en 2018. Entre 2021 à 2027, plus de 6 milliards d'euros vont être dépensés à travers l'UE pour la construction de murs et de barbelés. La plupart seront financés en grande partie par l'Union européenne.

7 Franceinfo, « Crise des migrants : cinq questions sur le mur que veut ériger la Pologne à sa frontière avec la Biélorussie », 16 novembre 2021, disponible sur [https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/crise-des-migrants-a-la-frontiere-pologne-bielorussie/crise-des-migrants-cinq-questions-sur-le-mur-que-veut-eriger-la-pologne-a-sa-frontiere-avec-la-bielorussie\\_4846789.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/crise-des-migrants-a-la-frontiere-pologne-bielorussie/crise-des-migrants-cinq-questions-sur-le-mur-que-veut-eriger-la-pologne-a-sa-frontiere-avec-la-bielorussie_4846789.html)

8 Centre Delàs d'Estudis per la Pau, « A walled world : towards a global apartheid », novembre 2020, disponible sur [https://www.tni.org/files/publication-downloads/informe46\\_walledworld\\_centredelas\\_tni\\_stopwaphandel\\_stophewall\\_eng\\_def.pdf](https://www.tni.org/files/publication-downloads/informe46_walledworld_centredelas_tni_stopwaphandel_stophewall_eng_def.pdf)

Et pourtant, rien de tout ça ne fonctionne. À l’instar du mythe de l’appel d’air – qui voudrait que des politiques nationales en faveur des personnes migrantes créeraient un flux de migrant·e·s – les murs ne protègent pas les frontières. Leur principal effet est de faire courir toujours plus de risques aux personnes en exil, forcées de chercher des solutions encore plus dangereuses pour rejoindre le territoire européen. D’après Damien Simonneau, chercheur au Collège de France et auteur de « L’Obsession du mur » : « *Les murs sont des réponses de court-terme, des placebos. Ils ne résolvent pas les causes politiques qui poussent à la migration, au terrorisme ou à la contrebande, mais se contentent simplement de les repousser* »<sup>9</sup>. Un emplâtre sur une jambe de bois.

La lutte contre la migration irrégulière se poursuit également grâce à des armes et des technologies « révolutionnaires ». Chiens robots, caméras thermiques, drones de surveillance à l’autonomie importante, ou encore ballons gonflables avec caméra... Ce sont là quelques-unes des solutions proposées aux États par des marchands d’armes et autres sociétés spécialisées pour renforcer leur sécurité<sup>10</sup>.

Ce tout sécuritaire n’épargne pas la Belgique. La nouvelle note de politique générale Asile et Migration du secrétaire d’État Sammy Mahdi, publiée le 3 novembre 2021<sup>11</sup>, l’illustre. Dans la partie intitulée « Coopération au retour », il est fait mention de la volonté belge de pousser au niveau européen une instrumentalisation dans les politiques de retour. Le chantage est simple : un pays tiers à l’Union refuse de collaborer avec un État membre pour l’aider à expulser un·e de ses ressortissant·e·s ? Alors il faut sanctionner cet État récalcitrant en limitant l’octroi de visas à destination de ses ressortissant·e·s. Le secrétaire d’État belge précisant que face au refus de coopération, « *les États membres en tireront les conséquences, sous la forme de mesures en matière de visas. C’est une voie que nous devons continuer à explorer avec les 26 autres États membres. En outre, nous devons oser donner à la Commission le mandat de conclure des accords de retour pragmatiques et contraignants. Pour ce faire, l’UE doit peser de tout son poids et utiliser différents leviers* »<sup>12</sup>.

9 InfoMigrants, « A walled world : towards a global apartheid », 17 mars 2021, disponible sur <https://www.infomigrants.net/fr/post/30906/les-murs-frontaliers-se-multiplient-a-travers-le-monde>

10 Reporterre, « Contre les migrants, toujours plus de technologie », 25 octobre 2021, disponible sur <https://reporterre.net/Contre-les-migrants-toujours-plus-de-technologie>

11 Note de politique générale Asile et Migration, 3 novembre 2021, disponible sur <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/2294/55K2294022.pdf>

12 Idem, p.34

# 04



## CONCLUSION

Cette « crise migratoire » aux frontières extérieures de l'UE n'est pas une première. L'instrumentalisation de personnes en grande précarité et en danger immédiat, les violations des droits fondamentaux, l'absence de solution européenne : rien de tout cela n'est nouveau. C'est bien de cette répétition des violations qu'émane cette nouvelle crise politique. La Biélorussie n'a rien eu d'autre à faire que de renvoyer l'Union et ses États membres à leurs propres manquements et contradictions.

Quand l'Union fait mention du respect des droits fondamentaux à chaque communication ayant trait à la migration, mais qu'elle poursuit en même temps la militarisation de ses frontières, les accords d'externalisation, l'absence de solutions ambitieuses en accord avec les valeurs fondatrices qui sont les siennes, elle ne peut que se corrompre. Elle ne peut que démontrer ses faiblesses, qui servent alors d'outils de pression politique à d'autres, à l'image de Loukachenko.

Et pourtant, la solution est d'une simplicité déconcertante : accueillir. Développer des voies sûres et légales à destination des candidat·e·s réfugié·e·s, pour leur permettre de fuir les exactions et de trouver refuge dans un État membre. Cela mettrait fin aux possibles chantages quant à l'accueil, cela réancrerait l'Union dans ses valeurs fondatrices, cela mettrait un terme aux décès le long des routes migratoires.

Mais rien de cela n'est discuté, chacun·e se réfugiant derrière de grands discours sécuritaires, craignant de paraître faible face aux lignes politiques réactionnaires qui affectent toujours plus les précaires, les personnes en exil. Pendant ce temps, la presse et la société civile décomptent les mort·e·s aux frontières de l'Europe, sans qu'aucune autorité ne réagisse...

